

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	12
- votants	13
- absent	1

Date de convocation :

05/04/2024

Date d'affichage :

05/04/2024

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20240411-041_2024-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absente et représentée : Déborah BELIN a donné pouvoir à Thierry BAUD

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°041/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REGENERATION DE LA FORET COMMUNALE

Le Maire explique :

Le mélèze est une essence forestière caractéristique des Alpes du sud, valorisé en bois d'œuvre de qualité (structure, menuiserie intérieure et extérieure...), en particulier par les scieries régionales. Son maintien a un intérêt également écologique, pastoral et touristique.

Le bois d'œuvre de mélèze bénéficie du label Bois des Alpes, soutenu par la Région, et il est important favoriser cette essence autochtone, qui restera très adaptée sur le plan climatique au département des Hautes-Alpes au moins pour les 50 ans à venir selon Clim'Essences.

Or, cette espèce pionnière rencontre des difficultés à se régénérer naturellement. Son renouvellement dépend soit de travaux de décapage du sol par placeaux, soit de travaux de plantation en régénération artificielle que les propriétaires n'engagent souvent que sous réserve d'un soutien financier.

La forêt communale de St-Jean-St-Nicolas présente des peuplements de mélèzes de qualité moyenne à bonne, avec une proportion importante de mélézins arrivés à maturité, encore insuffisamment rajeunis malgré les opérations engagées depuis plusieurs années. L'effort de régénération doit être renforcé pour poursuivre le rééquilibrage des classes d'âge.

Les travaux, dont le montant est estimé à 7 920€ HT, consistent à décaper le sol à l'aide d'un engin mécanique afin de laisser un sol à nu réceptif à la germination des graines de mélèze. La surface concernée s'élève à 2 hectares dans la parcelle 19.

Ces travaux peuvent être aidés par la Région, à hauteur de 60%, dans le cadre de sa politique en faveur de la forêt et de la filière bois.

Le conseil municipal délibère et décide :

- ↳ **De solliciter** une aide financière de la Région d'un montant de 4 752€ HT, correspondant à 60% de la dépense estimée à 7 920€ HT, pour la réalisation de travaux de régénération de la forêt communale.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

17 AVR. 2024